

agenda

Vendredi 24 juin
au
Lundi 27 juin

Fête communale



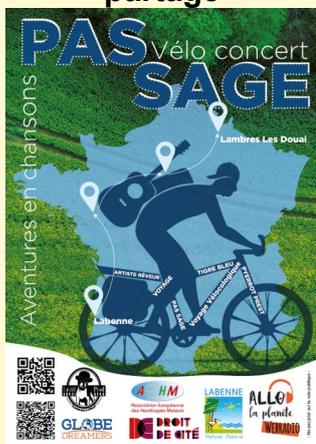
Judi 14 Juillet

Guinguette
au bord de l'eau



Samedi 6 août

Soirée au jardin
partagé



MSE ACTUALITES est
rédigé et mis en page
par les élus de
la commission information
et communication

Q uel plaisir de nous retrouver !



Après plus de 2 ans de patience, nous avons repris les animations. Elles rythment à nouveau la vie de notre commune. Preuve que ces événements manquaient, vous êtes très nombreuses et nombreux à vous déplacer aux rendez-vous proposés.

A Monchy-Saint-Eloi, la convivialité, la solidarité sont de mise, elles l'ont toujours été, c'est inscrit dans notre ADN. Cela s'est d'ailleurs traduit dans les urnes, aux élections législatives qui viennent de se dérouler. Dans notre bureau de vote, nous pouvons souligner l'excellent résultat du candidat progressiste, à chaque tour il a été placé en tête par les électeurs. Il défend des valeurs humanistes, nos valeurs.

La mobilisation des habitants ne s'organise pas que dans les moments festifs, elle se concrétise aussi dans les échanges sur la politique municipale. Plus d'une centaine de personnes était au rendez-vous pour l'affichage du Permis d'Aménager du Centre Bourg. Ce fût l'occasion d'une première présentation du projet, et des acteurs qui y contribuent. Les échanges ont démontré un vif intérêt des personnes présentes pour cette opération, son intégration dans le quartier et plus largement dans la ville, avec la présence d'éléments naturels, un véritable atout.

Il nous faut maintenant écrire notre futur possible, qu'offre cette formidable opportunité de renouvellement urbain, dans le

respect de la mémoire de ce lieu. Nous avons sollicité Droit de Cité, association artistique, dont la commune est adhérente, pour nous accompagner. La compagnie « Conte là d'ssus » a été retenue : elle a commencé le travail de collectage de souvenirs et d'anecdotes lors de la brocante organisée par le CLPE. Ce travail se poursuivra lors de la fête communale, le dimanche à partir de 15h30 avec Marcel et Joséphine 2 marionnettes qui ont perdu la mémoire, il faudra donc les aider à se souvenir... se remplir.

Comme vous avez pu le constater dans le programme de la fête communale qui vous a été distribué, nous allons renouer avec l'ensemble de nos traditions. Je ne doute pas que tous ces moments seront des succès.

Aussi pour la sécurité de toutes et de tous et particulièrement des plus jeunes d'entre nous, je vous invite à venir à pied à la soirée karaoké/moules-frites, le vendredi, au concours de pétanque le samedi matin, à la retraite aux flambeaux, au feu d'artifice, le samedi soir, au ball-trap le dimanche matin, au spectacle de marionnettes le dimanche après-midi, au tirage de la tombola des bons de soutien le lundi soir et évidemment à la fête foraine pendant les 4 jours.

Place à la fête !

Le Maire,
Alain Boucher



École Eugène Cauchois



Dans le cadre du projet EPS de l'école, les élèves de toutes les classes ont pu s'initier cette année au bowling.

Suite à une rencontre avec M Boucher, la fédération française de bowling est venue présenter à l'école son kit d'initiation.

L'idée est de proposer un matériel transportable, ludique et adapté aux enfants afin de leur faire découvrir ce sport nécessitant concentration, précision, équilibre, stratégie et calculs.

Les enseignants ont reçu une formation à l'utilisation de ce kit au bowling Plaza de St Maximin avec des membres de la fédération et du club local.

Ainsi durant les mois d'octobre, novembre et décembre, les élèves se rendaient à la salle polyvalente pour s'exercer sur différents ateliers en lien avec le bowling et relever des défis sur les pistes en moquette.

Forts de cette initiation, les élèves devaient terminer ce cycle par une mise en pratique fin décembre, malheureusement la situation sanitaire a repoussé le projet.

C'est finalement le mardi 22 mars que toutes les classes ont pu mettre en pratique leur technique au bowling de St Maximin encadrés par des membres du club et de la fédération.





La vie de la commune



Carnaval du printemps



Le 28 mars dernier, après deux années d'absence, les rues de notre commune se sont teintées aux couleurs des milliers de confettis lancés lors de notre carnaval.

L'après-midi était ensoleillée et les déguisements étaient de sortie : princesses, sorciers, super héros et bien d'autres ont rejoint le défilé ;

nous avons même croisé deux Monchyines à laver !

A l'issue de cette balade, nous avons brûlé monsieur Carnaval, fêtant ainsi la fin de l'hiver.

L'après-midi s'est poursuivi avec un spectacle et un goûter offert par la municipalité dans la salle polyvalente.



Festival « Les Enchanteurs »



En soirée, place à la musique !

Nous avons accueilli une date du festival « Les Enchanteurs », un festival de chanson française itinérant.



C'est le groupe LA GOULUE qui nous a ambiancé pendant plus d'une heure .

LA GOULUE, c'est l'esprit de la chanson française qui résonne par les textes et par les mélodies tantôt festives, tantôt décalées.

Le public s'est laissé emporter par ce quatuor endiable.

Merci pour cette magnifique énergie musicale.



OCSM Yoga



La section Yoga de l'OCSM recherche un professeur pour le mois de septembre 2022.

Les cours seront donnés le mercredi de 18h45 à 20h15.

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez un professeur disponible, merci d'envoyer vos coordonnées et CV

Par mail : ocsm60@orange.fr

Par courrier : mairie Monchy Saint Eloi

30, rue de la République 60290 Monchy Saint Eloi





“ Préservation du Marais ”

Le samedi 9 avril dernier, le Conservatoire d'espaces naturels des Haut-de-France, la société de chasse communale et une poignée de bénévoles se sont retrouvés pour effectuer quelques travaux (coupe de rejet, réfection clôture, nettoyage des mares ... etc.) afin de protéger et valoriser la flore et la biodiversité de notre marais.

Cet élan sera poursuivi par le lycée agricole d'Airion (courant juin).



“ Parc de Caucriaumont ”

Initialement prévu en chantier jeune lors des congés scolaires, il y a déjà deux mandats de cela, l'aménagement du Parc de Caucriaumont avait été travaillé avec l'ancienne municipalité de Laigneville. En 2020, après les élections municipales, le projet a repris vie sous la direction de Jackie Lleres. Daniel Schmitt a repris le suivi de chantier en mars 2021.

L'objectif initial était de réaliser une entrée d'agglomération propre, tout en mettant en valeur le site de l'ancien moulin à la limite de nos deux bourgades.

Au fil du temps, le projet a évolué. Nous avons tenu compte des préoccupations des riverains ce qui nous a amené à ouvrir des parties du mur colmaté : les parpaings ont cédé la place à de grandes grilles.

L'aménagement paysager reste à la charge des deux communes.

Un projet d'aménagement de ce parc a été soumis à l'approbation des riverains lors d'une réunion de concertation.

Après validation, les plantations seront réalisées par nos agents des Services Techniques en partenariat avec les riverains bénévoles.

En répondant au cahier des charges de l'opération « 1 million d'arbres en Hauts-de-France », nous pourrions obtenir un financement par la région.



Cet espace paysager sera, bien sûr, évolutif. L'entretien sera assuré alternativement par les agents espaces verts des deux communes.



« Centre-Bourg »



Le samedi 30 avril a eu lieu la pose du permis d'aménager du prochain centre bourg de la commune. Ce dernier est affiché sur le côté de la mairie.

A cette occasion, les habitants étaient invités à découvrir ce projet en présence des nombreux acteurs impliqués (Ramery, Partemie, ISF Habitat, la municipalité).



Cet évènement a permis aux habitants d'accéder à un lieu jusque-là inaccessible, le parc du château et son orangerie, lieu symbolique du projet. Au cours de la présentation, les habitants ont pu découvrir le choix retenu par les élus d'avoir un nouveau quartier respectant notre histoire et s'inscrivant dans notre avenir ainsi que la volonté des acteurs de doter la commune d'un lieu de vie agréable, accessible et avec de nouveaux services (commerce, béguinage, parc urbain).



Tout au long de ce grand chantier, la population sera tenue informée et conviée à participer à d'autres événements pour s'appropriier les lieux. Après ce temps d'explications du projet, chacun a pu profiter de l'exposition sur le château proposé par l'association « Les Amis de l'Histoire ». Les échanges se sont poursuivis autour du verre de l'amitié.

Cet événement marque le début de cette opération d'envergure. Les premiers travaux sont prévus en novembre 2022 : il s'agit de la phase de démolition. Ils devraient s'achever au cours de l'année 2025.



Brocante CLPE



Après 2 ans d'absence, la brocante organisée par le CLPE était de retour sur la place des droits de l'enfant le dimanche 5 juin.

Malgré les inquiétudes météorologiques, seules quelques gouttes sont venues perturber cette journée conviviale. Les visiteurs ont pu chiner les objets convoités sur les divers stands présents.

Pour rappel, tous les bénéfices de cet événement sont reversés aux coopératives des écoles pour les soutenir dans leurs projets.

Vers 11h00, est apparu un drôle de convoi, tiré par Marchel, poussé par Hey Dit : 2 colporteurs de passage dans notre commune. Chargés comme des bourricots, ces deux-là parcourent le monde à pied. Ils sont venus se joindre à la population pour échanger, attraper les histoires.

Leur devise : il faut savoir prendre le temps de s'arrêter et de discuter. Ce qui est entendu à un endroit continue sa vie dans un autre.

Dans le cadre du projet « Centre Bourg », la municipalité et Ramery Immobilier se sont associés pour proposer des animations artistiques qui accompagneront cette rénovation / transformation urbaine de la commune.

En partant, Marchel et Hey Dit ont annoncé la présence de Marcel et Joséphine Zappo lors de la Fête Communale, le dimanche 25 juin.

Nous souhaitons bonne route à nos 2 colporteurs.





Elections législatives



Résultats des élections législatives dans notre commune.

1er tour du 12 Juin:

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1373		
Abstentions	721	52.51	
Votants	652	47.49	
Blancs	07	0.51	1.07
Nuls	03	0.22	0.46
Exprimés	642	46.75	98.47

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Loïc PEN	233	16.97	36.29
M. Tristan SZYSZKA	176	12.82	27.41
M. Maxime MINOT	107	7.79	16.67
Mme Ophélie VAN ELSUWE	78	5.68	12.15
Mme Florence ITALIANI	24	1.75	3.74
Mme Agnès BOILLET	13	0.95	2.02
Mme Agnès DINGIVAL	6	0.44	0.93
M. Daniel ROUL	5	0.36	0.78

2ème tour du 19 Juin:

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	1374		
Abstentions	714	51.96	
Votants	660	48.03	
Blancs	20	1.46	3.03
Nuls	12	0.87	1.82
Exprimés	628	45.71	95.15

Liste des candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Maxime MINOT	296	21.54	47.13
M. Loïc PEN	332	24.16	52.87

Au regard du faible taux de participation, nous vous rappelons que voter est un devoir civique. En cas d'impossibilité de vous déplacer, vous pouvez établir une procuration en faveur d'un autre électeur, inscrit ou non dans votre commune, pour voter à votre place et en votre nom. Attention, votre mandataire ne peut pas recevoir plus d'une procuration établie en France.

Pour cela, vous avez 2 possibilités :

- Vous pouvez vous rendre directement dans un commissariat de police ou en Gendarmerie Nationale;
- Vous pouvez utiliser le site www.maprocuration.gouv.fr.



La vie de la commune



ALSH



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ouvre ses portes du vendredi 8 juillet au 30 août.

L'équipe d'animation a programmé de nombreuses activités sur un thème d'actualités et en adéquation avec les valeurs de la municipalité : le « Fait Maison ».

Un mini-séjour sur la base de Saint Leu d'Esserent est également proposé pour le mois de juillet.

Concernant la programmation, la piscine de Liancourt étant fermée pour travaux, un partenariat avec la piscine de Montataire permettra aux enfants de conserver un accès aux activités ludiques.

Nous vous rappelons que l'inscription, et la réservation via le logiciel Périscoweb, y est obligatoire pour la fréquentation de la structure et les planning d'activités peuvent vous être transmis sur simple demande.

Contact auprès du service Enfance Jeunesse :
sej.mse@gmail.com ou 06 11 43 86 23



Boulangerie



Le 30 juin prochain marquera le dernier jour d'activité sur la commune de notre couple de boulangers avant un changement de propriétaire. Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs activités professionnelles et leur adressons tous nos vœux de réussite dans leur future commune.

Le magasin sera fermé pour une durée indéterminée. Nous ne pouvons envisager de vous laisser sans solution.

Ce sont donc les nouveaux gérants du bar-tabac « Le Monchy » qui vous proposeront un dépôt de pain durant cette période et ce, **à compter du 1er juillet.**

Ils seront en mesure de vous proposer des baguettes les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi dès 8h30. Il vous suffira juste de passer commande la veille.

Vous pouvez vous rendre sur place ou les contacter au numéro suivant : 03 44 74 16 72.



Nous leur adressons d'avance un grand merci pour ce service rendu à la population et plus particulièrement, aux personnes fragiles et isolées.



“ J'aime la forêt, protégeons la ”

Du 15 avril au 30 juin, saison des naissances, les chiens doivent être tenus en laisse. En effet, les chiens, grâce à leur flair, réussissent à repérer des petits mammifères ainsi que des oisillons. Ils sont donc tentés de les poursuivre, or cela provoque une forte perturbation qui peut entraîner parfois l'abandon ou la mort de ces jeunes.

La bonne conduite à adopter : en forêt, les chiens doivent être impérativement tenus en laisse. En dehors de cette période, les détenteurs de chiens doivent garder le contrôle sur leur animal.



Stop aux déchets et dépôts d'ordures en forêt :

Est-il encore nécessaire de rappeler à quel point les déchets nuisent à l'environnement ? Ils sont nocifs aux milieux naturels et sont des véritables pièges pour la petite faune (bouteilles, chewing-gums...). Les déchets verts ne sont pas bons pour la santé des sols : en effet, ils ne se dégradent pas facilement, asphyxient la terre et peuvent disperser des plantes exotiques et invasives.



La bonne conduite à adopter : souvent il n'y a pas de poubelle à proximité d'une forêt ou d'un parking, alors les gestionnaires invitent les usagers à adopter des comportements responsables (par exemple : avoir un sac sur soi). L'ONF organise régulièrement des tournées de surveillance et sanctionne systématiquement les contrevenants par procès-verbal. Ceux-ci peuvent encourir des peines allant jusqu'à **1500 €**.

A titre informatif : en mars 2022, durant l'opération Hauts-de-France Propres, pas moins de 22 tonnes de déchets ont été récoltés dans la région sur un week-end.

Une réglementation stricte pour les véhicules motorisés.

Seuls les véhicules autorisés peuvent y circuler. Les voies forestières n'ont pas vocation à accueillir le transport routier.

En revanche, elles sont utilisées à des fins de gestion forestière et usages touristiques (promenade et mobilité douce...). L'intérêt est de protéger la faune et la flore de toutes perturbations liées au trafic routier et également de préserver la tranquillité des promeneurs.

La bonne conduite à adopter : Les routes signalées par un panneau d'interdiction ou une barrière ne doivent pas être empruntées (même si la barrière est ouverte). Ne stationnez pas devant la barrière, mais sur les aires d'accueil réservées à cet usage. Les personnes ne respectant pas cette règle risquent une amende de **135€** sur les voiries interdites à la circulation et lorsqu'ils circulent ou stationnent au sein des peuplements forestiers.



Le feu est l'ennemi de la forêt .



Les feux de forêt sont souvent d'origine humaine, mais accidentelle. Pour la sécurité de tous et la pérennité de la forêt, tout apport de feu, y compris les mégots, est interdit en forêt.

Vous retrouverez

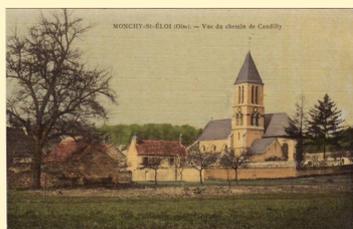
Actualités

- Bulletin municipal de décembre
- Nouveautés de décembre à la bibliothèque
- Extraits conseil municipal 17 juin 2020
- Extraits conseil municipal 9 juin 2020
- Extraits conseil municipal 26 mai 2020
- Accueil du public en mairie
- L'indispensable 2019-2020
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Règlement intérieur des services à l'enfance

Le Facebook de la commune



Voilà les nouveautés du mois de Juin.
Profitez d'un rayon de soleil pour sortir
chaise longue et un bon livre.



www.monchysainteloi.fr

Informations pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 16h à 18h
Mardi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h
Mercredi : 8h45 à 10h30 et de 16h à 18h
Jeudi : 8h45 à 10h30 et de 15h30 à 17h
Vendredi : 16h à 18h

Renseignements et rendez-vous :

03 44 71 00 68

Courriel :

mairie.monchysainteloi@orange.fr

Notre site : www.monchysainteloi.fr

Page Facebook : Bien vivre à Monchy Saint Eloi

Monsieur le Maire assure une permanence sans rendez-vous en mairie tous les lundis de 16h00 à 18h00.

Recensement pour la journée d'appel de préparation à la défense

Le recensement a lieu désormais dès l'âge de 16 ans. Les jeunes filles et les jeunes hommes de nationalité française doivent se présenter en mairie pour se faire recenser, entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Se munir :

- du livret de famille des parents,
- de la carte nationale d'identité ou du certificat de nationalité française,
- d'un justificatif de domicile.

Il leur sera délivré une attestation de recensement qui devra être présentée lors de l'inscription à tous les examens et concours, y compris le permis de conduire.

Téléphone : 03 44 71 16 49

Courriel :

Bibliothèque municipale

bib.monchysainteloi@orange.fr

La bibliothèque est ouverte aux horaires suivants :

Mercredi et Samedi :
9h00 / 12h00
14h00 / 18h00

Vendredi :
14h00 / 18h00

Fermeture annuelle du lundi 25 juillet au samedi 20 août inclus.

Etat civil

Depuis janvier 2003, conformément à l'article 98 du code civil relatif au respect de la vie privée, les personnes souhaitant paraître dans cette rubrique doivent remplir en mairie une fiche « Accord pour publication d'acte d'état civil ».

Voici les personnes pour lesquelles nous avons reçu une autorisation.

Ils se sont unis :

Sandy LINA et Charlotte REMOND, le 02 avril 2022.

Ils nous ont quitté :

Martial DOHOU, le 08 mars 2022.

Léon JUMEL, le 1er mai 2022.

Lydie TRUBERT, le 04 mai 2022.

Baptême civil :

Ethan et Chloé LEQUEUX, le 07 mai 2022.



www.monchysainteloi.fr

